Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le 10 OCT. 2023
ID : 085-200023778-20231005-DL_2023_06_28-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE
AGGLOMÉRATION

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 35

DELIBERATION
n° 2023 - 06 - 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 5 octobre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 28 septembre 2023, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Dominique BRET, Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Béatrice JUSTIN, Tiphanie JACOMINO, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Thierry FAVREAU à Patricia ROUVREAU / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Denise RENAUD à François BLANCHET / Thomas PERROCHEAU à Jérôme MESNARD / Béatrice JUSTIN à Nicole BOULINEAU / Tiphanie JACOMINO à Christine CRESTOIS.

André COQUELIN est désigné secrétaire de séance.

Approbation du programme des travaux de réhabilitation d'ouvrages d'art du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et autorisation de lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le 10 OCT. 2023
ID : 085-200023778-20231005-DL_2023_06_28-DE

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est propriétaire de 9 ouvrages d'art, identifiés dans le tableau ci-dessous, dont l'entretien lui incombe.

N°	Nom de l'ouvrage	Commune	Type
OA1	Pont sur la route de Marzelle	Saint Hilaire de de Riez	Pont cadre en béton armé
OA2	Pont du barrage des Vallées	Saint Hilaire de Riez / Le Fenouiller	Pont à poutres en béton armé entretoisées à travées indépendantes
OA3	Pont métallique sur la Vie à Commequiers	Commequiers	Pont à poutres métalliques entretoisées à voutains en briques
OA4	Pont métallique sur la Vie à Commequiers et Saint Maixent sur Vie	Commequiers / Saint Maixent sur Vie	Pont à poutres métalliques à voutains en briques
OA5	Pont rail sur la Vergne	Commequiers	Pont à poutres métalliques entretoisées
OA6	Pont rail sur le chemin rural à Commequiers	Commequiers	Pont à poutres métalliques entretoisées
OA7	Pont rail sur la Vie	Commequiers / Saint Maixent sur Vie	Pont métallique à poutres de rigidité latérale
OA8	Pont rail sur la RD107	Coëx	Pont à poutres métalliques entretoisées
OA9	Pont en maçonnerie sur la route de Garanger sur le Ligneron	Challans / Commequiers	Pont en maçonnerie à une arche

Suite au pré diagnostic de l'état de ces ouvrages par CEREMA, a été conclu avec la société SITES le 9 juin 2020, un marché référencé n° 2020-020 d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation / reconstruction d'ouvrages d'art.

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, SITES a établi un diagnostic des 9 ouvrages d'art puis a remis un programme de travaux de réfection des ouvrages prévoyant un montant estimatif de travaux de 2 588 k€ HT.

Par délibération n° 2023 03 09 du 13 avril 2023 portant ajustement des crédits de paiement, le Conseil Communautaire a approuvé la création d'une Autorisation de Programme n° 20 Ouvrages d'art d'un montant de 2 829 400 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le programme technique et l'enveloppe financière des travaux de réhabilitation de neuf ouvrages d'art situés sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération incluant également la réalisation d'un aménagement cyclable sur les ouvrages OA 3 et OA4 (aménagement cyclable sur les deux ouvrages, entre les ouvrages et sur 50 m au-delà des ouvrages), en vue du lancement de la consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre comportant les missions suivantes :

Tranche ferme

Au titre de la conception et de la réalisation :
- Les études d'avant-projet (AVP)
- Les études de projet (PRO)

Au titre des missions complémentaires :
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage aux interventions des prestataires extérieurs (AMOPREST),
- Établissement du dossier de déclaration loi sur l'eau - Code de l'Environnement (DLE),
- Établissement au stade du DCE du ou des marchés de contrôle extérieur des travaux (ACE),
- Coordination des actions effectuées par les concessionnaires et gestionnaires de réseaux, y compris Déclaration de Travaux, et par l'ensemble des intervenants extérieurs (COR),
- Direction de l'exécution des marchés de contrôle extérieur des travaux (DCQ).

Tranches optionnelles par ouvrage selon le choix de planification retenu par les élus
- L'assistance à la passation des marchés de travaux (ACT) :
  - Constitution du DCE
  - Analyse des offres
- Les visas (VISA)

Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le 10 OCT. 2023
ID : 085-200023778-20231005-DL_2023_06_28-DE

- La direction de l'exécution du marché de travaux (DET)
- L'assistance apportée au Maître d'Ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

Au titre des missions complémentaires :
- L'ordonnancement, coordination et pilotage du chantier (OPC).

Au vu du nombre d'ouvrages concernés par cette opération de travaux et de l'estimation du montant du marché de maîtrise d'œuvre à 388 000 € HT, il est proposé de lancer une consultation pour ce marché de maîtrise d'œuvre d'infrastructures selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5216-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2124-1, L.2124-2, L2431-1 et suivants, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 et son annexe 20,
Vu l'arrêté du 22 mars 2019 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé,
Vu les crédits inscrits au BP 2023, à l'AP 20, OP 209 Ouvrages d'art,
Vu la délibération n° 2023 03 09 du 13 avril 2023 portant ajustement des crédits de paiement et créant notamment une Autorisation de Programme 20 Ouvrages d'art,
Vu la délibération du 5 octobre 2023 portant réajustement des crédits de paiement des AP CP,
Vu l'avis favorable du Groupe de Travail « Voirie »,
Vu le programme de travaux et l'enveloppe prévisionnelles des travaux soumis,
Vu le rapport,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14 septembre 2023,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

<u>Article 1</u> : APPROUVE le programme des travaux de réhabilitation de neuf ouvrages d'art situés sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération incluant également la réalisation d'un aménagement cyclable sur deux ouvrages ;

<u>Article 2</u> : APPROUVE le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux, fixée à 2 588 000 € HT, valeur juin 2023 ;

<u>Article 3</u> : AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre de réhabilitation de neuf ouvrages d'art situés sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération incluant également la réalisation d'un aménagement cyclable sur deux ouvrages selon la procédure d'appel d'offres ouvert, comportant les missions décrites au rapport ;

<u>Article 4 :</u> AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre de réhabilitation de neuf ouvrages d'art situés sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération avec l'attributaire désigné par la Commission d'Appel d'Offres.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 10 octobre 2023

Le Président,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 10 OCT. 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 10 OCT. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.